



MRC DU HAUT-RICHELIEU
Séance extraordinaire

Lundi, 1^{er} février 2021
16 h 00
Ordre du jour

AVIS : En vertu du décret 689-2020 du 25 juin 2020 de même que des arrêtés ministériels 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020, la séance est enregistrée et tenue sans la présence du public. Les élus sont invités à y participer par téléphone, visioconférence ou physiquement. Un avis a été publié à l'effet que toute personne peut, préalablement à la séance, acheminer ses questions via le site internet de la MRC. Ces dispositions exceptionnelles tiennent compte de la pandémie causée par la COVID-19.

16 h 00 Ouverture de la séance et constat que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal.

Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts.

Adoption des procès-verbaux des 5 et 13 janvier 2021 (documents 0.1A et 0.1B).

1.0 URBANISME

1.1 Schéma d'aménagement et de développement

1.1.1 Avis technique à la CPTAQ : Demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles sur une partie des lots 5 106 884, 5 106 899 et 5 240 718 à Saint-Georges-de-Clarenceville en vue d'un aménagement faunique incluant un chemin d'accès (dossier 426757) (document 1.1.1).

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Programmes PAU/PME et AERAM: Octroi de prêts (document 2.1).

2.2 Avenant 3 au contrat de prêt PAU/PME : Entérinement et autorisation aux signatures (document 2.2).

2.3 Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) : Autorisation à signature d'une entente visant à soutenir la TCRM dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2021 (document 2.3).

3.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1 Plateformes de compostage : Cautionnement (document 3.1).

4.0 VARIA

4.1 Tout autre sujet pourra être discuté si tous les membres sont présents.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

N.B. Prochaine séance ordinaire des membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu le mercredi 10 février 2021.